Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa

CSJC

www.csjc.corsica

PARCOURS SPORT ÉTUDES



Concilier performance sportive et réussite scolaire

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

RÉSEAU GRAND INSEP

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa - Centre du Sport et de la Jeunesse Corse -

CSJC



#csjcorse

www.csjc.corsica

PARCOURS SPORT ÉTUDES

SPORTIFS CONCERNÉS

GROUPE 1
- Les sportifs inscrits sur la liste ministérielle dans les catégories Elite, Senior, Relève et Reconversion.
- Les sportifs inscrits sur la liste des Espoirs et sur la liste des Collectifs nationaux.
- Les sportifs d'un Centre de formation d'un club professionnel agréé ainsi que les sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail.

GROUPE 2
- Les sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de Performance Fédéral (P.P.F) de la fédération dont ils relèvent et validées par le ministère des sports.

GROUPE 3
- Les Hauts Potentiels Sportifs Régionaux avec le courrier de validation de la DTN concernée.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES LABELLISÉS

Ajaccio
Collège du Stilettu
Collège Arthur Giovoni
Lycée Laetitia Bonaparte

Bastia
Collège Giraud
Lycée Paul Vincensini

L'île-Rousse
Collège Pascal Paoli

Possibilité de bénéficier d'une convention individuelle si le changement d'établissement n'est pas possible (fin de cursus, éloignement géographique…)

AMÉNAGEMENT

L'aménagement et l'éventuel allègement sont décidés par le chef d'établissement, après concertation avec l'équipe éducative de la classe, en lien avec **l'IA-IPR EPS** .

L'allègement horaire peut se répartir sur l'ensemble des disciplines figurant au programme des classes de collège et de lycée. Aucune ne doit être supprimée de l'enseignement dispensé aux élèves et ne doit se voir réduite de plus de la moitié de son volume horaire annuel.

L'accompagnement et le suivi scolaire, dans le cadre du double cursus, sont assurés conjointement par l'établissement scolaire, la structure d'entraînement et la **MRP** (de manière graduelle en fonction du niveau sportif).

En cas de difficultés scolaires, sportives ou comportementales significatives, un élève peut être exclu du dispositif (avec un préavis d'un mois) et proposée de façon unilatérale par une des parties.

Emmanuel AUGEY
emmanuel.augey@csjc.corsica
06 20 26 61 16
www.csjc.corsica

ACADÉMIE
DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa
CSJC

DOSSIER DE CANDIDATURE :
SPORT DE HAUT NIVEAU 2026-2027

1. Envoi des dossiers par le CSJC aux Ligues
- Le CSJC transmet les dossiers de candidature et de renouvellement aux Ligues concernées.
- Chaque Ligue identifie les sportifs sélectionnés pouvant bénéficier du dispositif.

2. Transmission des dossiers aux familles par les Ligues
- Les Ligues envoient les dossiers aux familles des sportifs identifiés (liste définitive ou élargie).
- Un rappel des délais et des pièces à fournir doit être précisé dans cet envoi.

3. Retour des dossiers complétés par les familles
- Les familles complètent leur dossier et le renvoient à leur Ligue dans les délais impartis.

4. Vérification des dossiers par les Ligues
- Les Ligues réceptionnent les dossiers et vérifient qu'ils soient complets.

5. Transmission des dossiers complets au CSJC
- Les Ligues envoient les dossiers complets au CSJC avant la date butoir.
- L'envoi doit se faire par courriel à l'adresse suivante : **haut-niveau@csjc.corsica**

6. Traitement des dossiers par le CSJC et les établissements scolaires
- Une fois les dossiers reçus, le CSJC procède à leur instruction.

7. Commission de sélection

8. Commission d'affectation

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Jean-Luc LUCIANI
jean-luc.luciani@csjc.corsica
06 47 92 61 04
www.csjc.corsica

#csjcorse

www.csjc.corsica

Création : Service communication du CSJC - 2026

Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa
CSJC
Chemin de la Sposata - 20090 Ajaccio
Tél : 04 95 10 65 10 - Fax : 04 95 10 65 11